

ART. 9

ART. 9

– Adopté.

ART. 10

ART. 40A AL. 1

Le Rapporteur. Pas de commentaire.

Le Commissaire. Ce qui est à saluer, ce sont notamment les jours fériés. Les fêtes judiciaires, s'étendent maintenant également jusqu'au 2 janvier alors que jusqu'à présent elles allaient seulement jusqu'à nouvel an et le 2 janvier n'était pas inclus. Or, j'ai constaté des erreurs. Il y a même eu des arrêts du Tribunal cantonal qui ne sont pas entrés en vigueur parce qu'un recours datait du 2 janvier.

– Adopté.

ART. 11

ART. 76 AL. 2

– Adopté.

ART. 12

ART. 59 AL. 3

– Adopté.

ART. 13

ART. 16 AL. 2

– Adopté.

ART. 14

ART. 33 AL. 4

ART. 37 AL. 2, 2^e PHR.

ART. 69 AL. 2

– Adopté.

ART. 15

ART. 73 AL. 2

– Adopté.

ART. 16

Le Rapporteur. Il s'agit du droit transitoire. La solution que l'on propose correspond à ce qui est usuel et il s'agit aussi d'une proposition très pragmatique.

Le Commissaire. Rien à ajouter.

– Adopté.

ART. 17

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 17, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 83 voix, sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 83.

Projet de loi N° 91 modifiant la loi sur l'exercice du commerce¹

Rapporteur: **Alex Glardon** (PDC/CVP, BR).Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le message du Conseil d'Etat N° 91 modifiant la loi sur l'exercice du commerce a été examiné le 17 septembre dernier par la commission parlementaire. Je rappelle que nous sommes appelés aujourd'hui à nous prononcer sur la question de l'extension de l'heure d'ouverture des commerces le samedi jusqu'à 17 heures, demandée par le biais de la motion 135.06 Piller/Brouchoud, reprise par les Dé-

¹ Message pp. 1914ss.

putés Glardon/Bourgeois. Cette motion a été acceptée par le Grand Conseil le 11 septembre 2007 par 60 voix contre 33 et nous devons, par conséquent, débattre du projet de loi résultant de l'acceptation de cette motion. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat ne s'était d'ailleurs pas trompé et proposait d'accepter la motion en l'assortissant néanmoins d'une compensation sous la forme de la réduction équivalente de l'horaire d'ouverture nocturne hebdomadaire. Une sorte de compromis mais qui n'était pas le souhait exprimé dans l'esprit de la motion.

Nous pouvons légitimement nous poser la question de savoir pourquoi le Conseil d'Etat a attendu une année entière pour nous transmettre ce message qui revient «*in fine*» à ne modifier que deux chiffres dans la loi. En fait, il s'agissait pour ce dernier d'attendre le plus tard possible pour espérer voir les négociations aboutir à la conclusion d'une convention collective de travail (CCT) qui aurait pu rendre les débats plus sereins. Force est de constater que ce n'est pas encore le cas mais que l'espoir subsiste de voir enfin les partenaires sociaux trouver une solution adéquate pour les deux parties. Faute d'accord, le Conseil d'Etat nous a confirmé qu'il entreprendra les démarches en vue de la préparation d'un contrat-type de travail, certes moins contraignant qu'une CCT. C'est donc dans ce cadre général que la commission a débattu de ce projet qui a très vite séparé 2 camps; ceux pour qui la compensation sur l'horaire des nocturnes est indispensable à l'acceptation de l'ouverture à 17 heures le samedi et l'autre camp qui ne veut pas revenir sur une situation acquise.

Je laisserai aux rapporteurs des différents groupes, ainsi qu'aux intervenants individuels, le soin d'expliquer leurs arguments selon qu'ils soient pour ou contre la solution proposée par le Conseil d'Etat.

Quant à elle, la commission parlementaire, par 7 voix contre 4, vous proposera de supprimer l'art. 8 al. 1 et, par-là, de se tenir à la situation actuelle en matière d'ouverture nocturne hebdomadaire. Il est cependant un fait que personne ne peut contredire; c'est que tous les cantons suisses, et en particulier nos voisins directs, ont assoupli leurs horaires d'ouverture des commerces et se sont ainsi adaptés à une réalité criante. La commission comprend les préoccupations du personnel de vente mais en même temps, elle tient compte de la volonté d'une grande partie des citoyens consommateurs de notre canton. En ce sens, la commission encourage vivement les différentes parties à continuer les négociations en vue de la conclusion rapide d'une CCT et cela dans le respect et le bien de chacun. A ce jour, Fribourg demeure le canton le plus restrictif en la matière accompagnant Soleure et Lucerne, qui en sont toujours à 16 heures le samedi mais qui autorisent à 21 heures la fermeture nocturne hebdomadaire, et même deux fois par semaine pour Lucerne. Cet état de fait n'est pas acceptable et nous devons donc solutionner très rapidement cette problématique et répondre ainsi à l'évolution de notre société à moins, bien évidemment, que le canton de Fribourg ne soit à ce point unique, voire révolutionnaire.

Pour revenir aux débats échangés au sein de la commission, la discussion a démontré que le principe de l'extension de l'horaire du samedi est largement ac-

cepté. D'ailleurs, l'entrée en matière n'a pas été combattue. A l'heure du vote final, ce projet de loi a été accepté dans sa version bis, à savoir la version de la commission, par 7 voix contre 3 et 1 abstention.

Par conséquent, au vu de ces considérations, et au nom de la commission, je vous remercie d'entrer en matière sur ce projet de loi et de soutenir la version bis.

Le Commissaire. Comme vient de le dire le Rapporteur, la modification de cette loi était en soit très simple puisqu'il fallait simplement modifier deux chiffres: de 16 heures à 17 heures et de 21 heures à 20 heures. Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il attendu si longtemps? Le Rapporteur l'a dit, c'est parce que nous avons toujours espéré que les partenaires sociaux arriveraient à faire une convention collective. Une convention collective qui est ancrée en Suisse; c'est un partenariat social; c'est la base de notre paix sociale depuis 1937 en tout cas. Le Conseil d'Etat regrette que ces négociations n'aient malheureusement pas abouti mais comme vous l'avez dit M. le Rapporteur, l'espoir subsiste «*die Hoffnung stirbt zuletzt*». Le Conseil d'Etat espère toujours que prochainement, espérons-le, il y aura cette convention collective. En l'absence d'une telle convention collective, le Conseil d'Etat va, comme il l'a dit dans le message qui accompagnait la motion Piller/Brouchoud, préparer un contrat-type de travail «*ein normaler Arbeitsvertrag*» qu'il soumettra évidemment aux milieux concernés pour consultation avant de l'adopter.

Le Conseil d'Etat vous avait proposé l'acceptation de la motion Piller/Brouchoud non sans hésitation. En effet, je rappelle qu'après le refus du peuple fribourgeois d'une loi qui était jugée trop généreuse en ce qui concerne les heures d'ouverture, c'était en 1997, les milieux concernés s'étaient mis autour d'une table et avaient trouvé un accord; cet accord a été ancré dans notre loi de 1999 et est toujours en vigueur.

Je rappelle également que le 4 mai 2000, les Députés Favre et Biemann ont déposé une motion identique à celle de M. Piller et de M^{me} Brouchoud et que cette motion a été rejetée clairement par le Grand Conseil le 7 mars 1991, par 83 voix contre 30 voix. Donc pourquoi maintenant ce revirement? Pourquoi le Conseil d'Etat vous a-t-il proposé l'acceptation de la motion? M. le Rapporteur vient de le dire; c'est parce que les régimes, les législations des autres cantons, et notamment de nos cantons voisins, ont été modifiées entre-temps et que nous ne voulons pas qu'il y ait une certaine concurrence déloyale mais que les commerçants fribourgeois aient à peu près les mêmes armes que nos voisins. Par contre, le Conseil d'Etat a dit: «On fait un compromis». Le compromis réside dans l'accord de prolonger les heures d'ouverture de samedi du 16 heures à 17 heures, mais par contre de limiter la nocturne à 20 heures au lieu de 21 heures. Il a tenu compte ici des intérêts des employés, notamment, mais également des petits et moyens commerçants qui souhaitaient également cette restriction à 20 heures.

Le Conseil d'Etat regrette que la majorité de votre commission n'approuve pas ce compromis mais veut, en quelque sorte, une libéralisation qui va dans un sens trop large à son avis.

J'espère que la majorité du Grand Conseil soutiendra la proposition du Conseil d'Etat qui est un compromis et je vous invite donc à soutenir la proposition du Conseil d'Etat.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical, à l'unanimité, entre en matière sur le projet de loi modifiant la loi sur l'exercice du commerce.

La fermeture des commerces le samedi à 17 heures au lieu de 16 heures répond à un réel besoin des consommateurs. Les habitudes de la clientèle ont évolué et le commerce doit s'adapter à cette nouvelle donne afin de ne pas pénaliser notre économie face aux «consommateurs touristes» du samedi qui s'en iraient faire leurs achats dans d'autres cantons voisins. Nous devons offrir une ouverture de nos surfaces commerciales le samedi jusqu'à 17 heures, sans quoi nous pourrions pénaliser notre marché local et avoir des conséquences plus ou moins graves sur l'emploi.

Par contre, le groupe libéral-radical, dans sa grande majorité, ne soutiendra pas la proposition de la commission de biffer l'art. 8 al. 1 et soutiendra la version du Conseil d'Etat. En effet, après avoir pris la température auprès des petits commerçants concernés par une fermeture une fois par semaine à 20 heures au lieu de 21 heures actuellement, nous avons été convaincus que cette heure gagnée permettra à une grande partie de notre population de se consacrer un peu plus à sa vie familiale et de pouvoir exercer un hobby plus facilement. L'ouverture jusqu'à 21 heures profite actuellement aux grandes enseignes alors que les petites enseignes perdent systématiquement de l'argent mais n'ont pas le choix de rester ouvertes si elles se trouvent dans une grande surface.

En période électorale, nous voulons tous défendre les familles. Aujourd'hui, il nous est possible de donner un signe, même minime, aux familles et de passer des promesses électorales aux actes concrets.

C'est avec toutes ces considérations que le groupe libéral-radical s'en tiendra à la version du Conseil d'Etat.

Ganiox Xavier (PS/SP, FV). Lors du débat sur la prise en considération de la motion Piller-Brouchoud-Bapst/Bourgeois-Glardon, nous avons déjà pu dire combien ce dossier, qui est celui de l'extension des horaires d'ouverture des commerces, s'apparente à un mauvais feuillet de série B, tant les attaques de la droite ultralibérale sont répétitives, récurrentes en la matière, et tant le fond de l'histoire est systématiquement évacué. Je pense évidemment aux compensations que les vendeurs et vendeuses de notre canton attendent légitimement en contrepartie de cette volonté de les faire travailler plus tard le week-end. A cette question des compensations, vous pourriez bien aisément demander: «mais ce sont les partenaires sociaux qui doivent s'arranger pour trouver une solution commune». Mais pour cela, il faut d'une part que les parties en présence soient des partenaires et que d'autre part, il y ait effectivement une volonté d'aboutir à une solution commune. Or, disons-le sans détour, les représentants du personnel n'ont trouvé dans leurs vis-à-vis patronaux ni l'un, ni l'autre!

Il faut rappeler que suite à la prise en considération de la motion, les syndicats actifs dans la branche ont tendu la main aux employeurs de la vente pour renouer les discussions en vue d'une convention collective cantonale et entendre, sans position idéologique, ce que le patronat était disposé à offrir contre cette heure de plus le samedi. Ces discussions se soldent pour l'heure par un échec entier puisqu'à cette proposition de négocier, les patrons des grandes surfaces ont répondu par la négative en affirmant très clairement qu'il n'y aurait aucune entrée en matière de leur part si les pourparlers devaient se limiter à une prolongation des horaires le samedi jusqu'à 17 heures seulement.

Vous le constatez, l'opportunité d'aboutir à un accord, déjà fragile au départ, a été balayée par les exigences démesurées et l'absence totale de culture de dialogue du lobby des grandes surfaces. Et c'est bien à cause de ce mur, cher collègue, c'est bien à cause de ce refus rédhibitoire de s'engager en responsabilité des grands magasins que nous nous retrouvons aujourd'hui encore à devoir «ferrailler» sur cette question des horaires.

Nous devons à présent nous déterminer sur cette modification de loi et si les fronts semblent fossilisés, permettez-moi de soulever plusieurs points.

Premièrement, à qui cette extension des horaires va-t-elle effectivement profiter? Aux principales intéressées que sont les vendeuses? Evidemment non puisqu'on les contraint à plus de travail le week-end, sans contrepartie. Aux consommateurs? On peut en douter si l'on constate l'offre pléthorique que notre canton présente en termes de centres commerciaux que ce soit en nombre ou en taille. Seuls ceux qui imaginent que le portemonnaie des Fribourgeoises et des Fribourgeois est extensible à souhait pourraient penser le contraire. Aux petits détaillants, épiciers et magasins de quartier ou de village? Bien sûr que non puisque cela a déjà été dit; ils se sont battus contre les extensions d'horaire et ont fait lutte commune avec la gauche et les syndicats lors des derniers referendums proposés au peuple. De toute évidence, seule la grande distribution va profiter de la modification de notre loi. A nous, dès lors, de savoir si nous voulons devenir la chambre d'enregistrement des grands magasins qui, contrairement à leur publicité grandiloquente, dépensent bien plus d'énergie à se phagocytter les uns les autres qu'à lutter efficacement contre la cherté des prix et à aménager des conditions sociales «potables» pour leur personnel. Pour le groupe socialiste, la réponse est évidemment non.

Deuxièmement, le dépôt de la motion que nous traitons est intervenu à quelques encablures de deux votations gagnées par la gauche sur ce thème. A quoi bon dès lors remettre une nouvelle fois la question sur le tapis? Il y a là une opiniâtreté crasse, difficile à comprendre, peu respectueuse de la détermination populaire et qui ne pourrait s'expliquer qu'à l'aune d'intérêts particuliers. Si l'on considère que parmi les premiers motionnaires, il s'en trouve un qui occupe la présidence du Conseil d'administration d'une coopérative bien connue, eh bien la question s'éclaire d'un jour nouveau pour le moins!

Troisièmement, il convient de rappeler qu'en termes d'horaires, les vendeuses et vendeurs de notre canton ont déjà consenti bien des efforts. Ils ont accepté de travailler en continu le jour entier, sans fermeture à

midi, ils ont accepté l'extension de l'horaire des jours de semaine à 19 heures et, pour certains d'entre eux, de travailler plus tard encore lors des nocturnes. Tout ceci sans jamais bénéficier de contrepartie, encore une fois. Il serait vain aujourd'hui, chers collègues, de chercher à tester plus avant encore leur patience, ils n'en ont plus! Cette grogne, cette frustration des professionnels, nous ne la connaissons pas d'hier. Depuis 2000, plus d'une dizaine de sondages leur ont été proposés sur cette question des prolongations d'horaire et le résultat le plus timoré a révélé un taux d'opposition de 85% à toute extension. C'est pour nous une position bien compréhensible si l'on considère qu'une CCT leur est systématiquement refusée, qu'une réglementation claire du temps de travail ayant pour but d'abolir le travail sur appel leur est niée, que leur salaire demeure précaire et qu'à leurs revendications on ne leur répond que par rentabilité et chiffre d'affaires. La colère des vendeuses est aussi compréhensible parce que c'est la réception même de leur travail qui est en jeu. La profession souffre déjà d'une image calamiteuse en termes de salaire et de respect de la personnalité. Prolongez l'horaire de leur travail enfoncerait encore plus cette vision négative qui n'est pas méritée. Nombreuses sont les vendeuses qui, dans les sondages cités tout à l'heure, ont spontanément ajouté en commentaires qu'elles préféreraient abandonner le métier s'il fallait céder une nouvelle fois sur les horaires d'ouverture et si leur samedi était sacrifié au nom d'impératif strictement économique!

Enfin, permettez-moi ceci: que dire de cette nouvelle, tombée cette semaine encore, portant sur la réponse du Conseil d'Etat à la motion visant à occuper du personnel de vente sans autorisation plusieurs dimanches par année? Que dire d'autre que: de qui se moque-t-on? Certes, l'objet ne concerne pas formellement la motion que nous traitons à présent, mais comment voulez-vous qu'une vendeuse considère cela? Evidemment mal. Si cette réponse du Conseil d'Etat déçoit et attise le ras-le-bol des professionnels, elle a au moins ce mérite de prouver, par A plus B, que la droite libérale de ce canton cherche sciemment et définitivement à «sautonner» le peu de temps libre qu'il reste encore aux vendeuses.

Pour ces raisons notamment et pour ne pas acculer les vendeurs et vendeuses de notre canton à devoir une nouvelle fois s'en remettre au verdict populaire, pour ne pas voir leurs conditions de travail se péjorer davantage, le groupe socialiste vous demande de rejeter la modification de cette loi et de refuser son entrée en matière.

de Reyff Charles (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien, comme il avait soutenu la transmission de la motion, soutiendra la modification de la loi visant à modifier l'heure de fermeture des commerces de 16 heures à 17 heures le samedi.

L'expérience vécue depuis maintenant près de 10 ans nous démontre que revenir à la fermeture à 17 heures est une décision raisonnable du point de vue de la qualité de vie des employé(e)s des commerces. Vu sous l'angle des commerçants, cette décision permettra non seulement d'améliorer l'offre, et bien sûr le chiffre d'affaires, mais également et surtout dans les zones

de ville, ou de «gros» villages, de mieux participer à l'animation du week-end. A eux d'endosser, avec les restaurateurs et autres acteurs orientés sur le divertissement, ce rôle d'animation. Cette heure de plus permettra de faire le lien entre les achats du samedi après-midi et les divertissements du samedi soir.

Concernant la compensation proposée par le gouvernement par la réduction de 21 heures à 20 heures de la nocturne hebdomadaire, notre groupe est pour le moins partagé. Un élément est toutefois certain et je me dois de le rappeler: les heures d'ouverture des commerces sont un cadre donné et en aucun cas une obligation. Simple illustration de ce principe, l'autorisation d'ouverture dès 6 heures du matin qui n'est que très peu utilisée. On constate que les commerces ouverts à 7 heures sont effectivement peu nombreux et on peut le comprendre, comprenons-le donc aussi pour ce qui est de la fermeture du soir. Cela étant dit, et même si les avis sont partagés, notre groupe s'est étonné de l'affirmation du gouvernement qui dit que la modification de 21 heures à 20 heures se justifie par le peu de succès qu'a démontré la vente du soir dans les commerces fribourgeois. Les échos qui nous sont parvenus ne sont pas tout à fait ceux-ci.

Pour ce qui concerne la situation contractuelle des employé(e)s, vendeurs et vendeuses, le groupe démocrate-chrétien salue les démarches en cours. Il encourage le gouvernement à maintenir la pression afin qu'une CCT ou «au pire» un contrat-type soit réalisée. Si le groupe démocrate-chrétien est favorable à des dispositions légales modernes et en phase avec les réalités de la vie d'aujourd'hui, il restera toujours attentif à ce que les heures d'ouverture des commerces autorisés ne dépassent pas certaines limites. Ces limites concernent particulièrement la répétition et l'allongement inconsidérés d'autorisations d'ouvertures nocturnes et la multiplication des ouvertures les dimanches et jours fériés.

En résumé, le groupe démocrate-chrétien soutiendra l'entrée en matière, la modification de l'heure de fermeture du samedi et pour la réduction du cadre relatif à la nocturne hebdomadaire, comme je l'ai déjà dit, il reste très partagé.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Lors de notre séance du Grand Conseil du 11 septembre 2007, le groupe Alliance centre gauche s'est fermement opposé à la motion souhaitant la fermeture des magasins le samedi à 17 heures. Une année plus tard, son avis, majoritairement, n'a pas changé et il ne peut pas accepter une loi qui péjore la situation des employé(e)s de la vente. Dans cette branche, les salaires sont souvent en-dessous de 3000 francs et sans treizième salaire. Le travail est souvent sur appel pour des employé(e)s serviables à merci et dont nous avons toutes et tous pu entendre des témoignages lors de l'émission «Mise au point» de dimanche soir dernier.

L'année dernière, il a été souvent question de la convention collective qui aurait rendu cette modification des horaires acceptable. Eh bien 13 mois plus tard, cette convention n'a pas avancé d'un pas parce qu'une convention nécessite un accord et c'est un peu comme un mariage de raison. Il nécessite, c'est le minimum, d'une part que les deux partenaires le souhaitent et,

d'autre part, que les deux soient gagnants. Malheureusement dans la problématique des commerces, les employeurs n'osent pas dire qu'ils renoncent au mariage parce que cela fait mauvais genre. Ce n'est pas bon pour leur réputation et ils font tout pour le retarder en trouvant des excuses; c'est la seule raison de l'absence de cette convention collective 13 mois plus tard. Les milieux syndicaux ont suffisamment d'expérience pour que la concrétisation d'une convention puisse se faire; il y en a des milliers signées. Toutefois, les conventions ne peuvent être signées que lorsque les partenaires sont de bonne foi et qu'un consensus soit trouvé mais il faut un partenaire crédible. Je rappelle encore une fois que ce n'est pas le cas des employeurs de la vente et que ces employeurs ont certainement tout à gagner de se voir proposer un contrat-type plutôt que de s'engager. Lorsque nous avons parlé ici des salaires des infirmières, certains étaient d'avis que ce n'était pas le lieu d'en parler. Normalement, ce n'est pas non plus le lieu de parler de convention collective de travail ici, mais comme cela ne s'est pas fait ailleurs, eh bien on en parle et certainement que des suites pourront intervenir dans ce sens en cas d'immobilisme des employeurs. Pour cette raison, notre groupe s'oppose majoritairement à l'entrée en matière et s'opposera aussi majoritairement à la loi.

Zürcher Werner (*UDC/SVP, LA*). Ce projet de loi modifiant la loi sur l'exercice du commerce fait suite à la motion 135.06 Damien Piller/Marie-Hélène Brouchoud-Bapst, le texte initial demandait l'extension des heures d'ouverture jusqu'à 17 heures le samedi. La proposition du Conseil d'Etat est, en outre, de compenser cette extension par une réduction équivalente de l'horaire de l'ouverture nocturne hebdomadaire. La discussion qui suit cette présentation montre que le principe d'une extension de l'horaire du samedi est largement accepté. Néanmoins, elle met clairement en évidence deux camps opposés; une majorité de la commission est favorable à l'extension de l'horaire d'ouverture tout en étant hostile à toute compensation; l'autre partie de la commission, au contraire, est favorable à la compensation qui représente une condition indispensable pour qu'elle puisse donner son accord à l'extension de l'horaire du samedi. En réduisant les heures d'ouverture nocturnes, l'on crée une distorsion de concurrence entre les commerces fribourgeois et ceux de nos cantons voisins. L'ouverture du samedi et l'ouverture nocturne sont deux choses différentes qu'il ne faut pas mélanger. Vu que l'ouverture nocturne hebdomadaire jusqu'à 21 heures est une possibilité et non pas une obligation, l'offre et la demande durant cette heure d'ouverture réglera de soit cette dernière. Je pense qu'il faut faire une différence aussi dans les régions touristiques. En été, les gens sortent davantage le soir pour faire les achats que durant la journée lorsqu'il fait très chaud; c'est mon expérience dans la région où je vis.

Le groupe de l'Union démocratique du centre, en grande majorité, soutiendra l'extension de l'ouverture des commerces le samedi de 16 heures à 17 heures, sans compensation ou réduction des heures durant la semaine.

Grandjean Denis (*PDC/CVP, VE*). J'ai contacté plusieurs commerçants concernant ces heures d'ouverture. Si la grande majorité d'entre eux est favorable à la fermeture des commerces à 17 heures le samedi, ils étaient tous pour la fermeture un soir par semaine à 20 heures et non à 21 heures. En effet, durant cette heure, la clientèle est très rare et l'employeur doit subir des charges de fonctionnement, salaire et énergie, qui ne sont pas couvertes par les revenus. Il faut relever que les petits commerçants des grands centres commerciaux sont dans l'obligation de suivre les horaires dictés par le partenaire principal. Un commerçant veveysan m'a même dit que pour lui et ses employé(e)s, l'idéal serait de terminer à 19 heures les 5 soirs de la semaine et de ne pas avoir de nocturne, sauf durant les fêtes de fin d'année.

De ce fait, je vais suivre la proposition du Conseil d'Etat et je vous invite à faire de même.

Burgener Woeffray Andrea (*PS/SP, SC*). Immer wieder versuchen es Motionäre oder Motionärinnen in diesem Parlament, so quasi über die Hintertür und gegen den Willen des Freiburger Volkes, an den Ladenöffnungszeiten zu schrauben. Der Staatsrat gibt nun diesem Druck nach und schlägt eine Gesetzesänderung vor. Er argumentiert mit der Schaffung interkantonal vergleichbarer gesetzlicher Voraussetzungen für die Gewerbetreibenden. Erlauben Sie, Herr Staatsrat, aber das Argument hinkt. Oder anders gesagt, es kann nicht auf dem Buckel der Arbeitnehmenden ausgetragen werden. Wie der Staatsrat selber feststellt, rechtfertigen Konsumgewohnheiten, die sich wandeln, keine Ausweitung von Ladenöffnungszeiten. Die SP-Fraktion schliesst sich dieser Feststellung an. Es scheint fast so, als ob das heraufbeschworene, gewandelte Konsumbedürfnis eine Erfindung von Liberalisierungsideologen wäre und wenig mit der Realität zu tun hätte. Die Abstimmungsergebnisse unterstützen dies. Wenn man Leute auf der Strasse fragt, ob sie rund um die Uhr einkaufen wollen, sagen zwar viele spontan ja. Werden sie aber zur Urne gebeten und haben sie über die Konsequenzen nachgedacht, dann sprechen sie sich von Graubünden über St. Gallen, Solothurn, Tessin und Zug bis in unseren Kanton dagegen aus. Längere Ladenöffnungszeiten bringen auch wirtschaftlich keine Vorteile, Studien haben dies belegt. Wer mit 100 Franken einen Wochenendeinkauf für seine fünfköpfige Familie besorgen muss, dem steht auch bei einer verlängerten Ladenöffnungszeiten nicht mehr Geld zur Verfügung. Es sind also mit einer Verlängerung um eine Stunde keine höheren Umsätze zu erwarten. Hingegen sind Umsatzverlagerungen zu beobachten, von Fachgeschäften zu Warenhäusern und zu grossflächigen Märkten und damit von personalintensiven zu weniger personalintensiven Betriebsformen, womit leider der Abbau von Arbeitsplätzen einher geht. Mit jeder weiteren Ladenöffnungsstunde kommen Fachgeschäfte, die gleich um die Ecke sind, noch mehr unter die Räder, als sie es durch den tobenden Preiskampf von Marktleadern und Hartdiscountern schon jetzt sind. Kommt schliesslich hinzu, dass mit jeder Verlängerung von Ladenöffnungszeiten die Frage nach dem Schutz des Verkaufspersonals gestellt werden muss, wie Kollege Cardinaux bereits ausge-

führt hat. Die SP-Fraktion wird demnach gegen Eintreten auf diese Gesetzesänderung stimmen und damit zum Ausdruck geben, dass sie nicht bereit ist, derartige Verlagerungen mitzutragen, die schliesslich lediglich die Situation von Arbeitnehmenden im Verkauf schwächen.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Voici encore quelques éléments complémentaires. Pour être précis l'allongement d'une heure le samedi n'entraînera pas d'augmentation du temps de travail, j'entends contractuel, des employés concernés, contrairement à ce que sous-entend le Conseil d'Etat, lorsqu'il dit que l'on doit diminuer le vendredi ou la nocturne pour tenir compte de l'allongement du temps de travail le samedi. Je pense qu'il y a confusion entre un cadre général et un contrat de travail.

Pour votre information, l'estimation faite par les grands magasins du canton de Fribourg d'une heure de plus le samedi, c'est 5 à 7 EPT en plus, donc une création d'emplois. Je préciserais également, quant aux 21 heures de la nocturne du vendredi, la motivation principale du Conseil d'Etat de nous proposer la diminution à 20 heures et de dire de s'adapter un peu aux cantons voisins. Les cantons voisins et Berne l'occurrence sont à 22 heures comme nocturne en semaine et en Suisse, la large majorité des cantons donne des nocturnes jusqu'à 21 heures. Ainsi le canton de Fribourg, à 21 heures, est tout simplement dans la moyenne. J'ajoute qu'une diminution de l'horaire à 20 heures entraînera aussi une diminution de l'horaire des nocturnes que l'on donne à l'avantage de nos citoyens et citoyennes avant les grandes fêtes de fin d'année (Nouvel an ou autre). On sera limité à 20 heures de par cette décision. Cela me semble un peu incohérent.

Une remarque également sur les petits commerçants qui sont dans des grands centres. Il est vrai qu'ils ne vont pas faire à ce moment-là les meilleures affaires, mais ces petits commerçants, en étant dans les centres, profitent d'un flux ou d'un flot de visiteurs au-dessus de la moyenne de ce qu'on trouve s'ils étaient tout seuls dans des rues. On ne peut pas non plus n'avoir que les avantages. Je ne crois pas que c'est un seul argument qui nécessite de supprimer cette nocturne ou d'en réduire la durée.

Pour répondre à mon collègue et négociateur Xavier Ganioz, j'aimerais quand même lui rappeler que la négociation a été interrompue par vous, en 2005 déjà, parce qu'il y a eu cette motion. C'est vieux, mais je veux le rappeler. Deuxièmement, vous avez demandé à l'association des grands magasins de montrer que l'on avait la capacité de demander la force obligatoire à une éventuelle CCT. Nous avons pris un moment de séance pour analyser en détail combien d'employés sont dans l'association, ainsi que combien de grands magasins. On a pu vous montrer, on a pu ensemble constater qu'on avait la capacité de demander une force obligatoire. Ensuite, on a discuté pour savoir quel était le contenu même de la CCT. Là j'ai constaté, du point de vue d'Unia en particulier, la volonté d'aller au-delà de ce qui a été négocié au niveau suisse avec la Coop et la Migros qui ont des conventions nationales. Ces grands magasins ne veulent pas d'une exception fribourgeoise, ils négocient avec vous au niveau suisse,

puis ensuite ils s'attendent quand même à ce que dans le canton de Fribourg en particulier on respecte les engagements pris au niveau suisse. Si tous les grands magasins membres de l'association, qui plus est s'il y a la force obligatoire, se mettent au niveau standard Coop et Migros, je vous assure que l'on fait un pas immense dans le canton en la matière. Mais cela signifie que pour cela, il faut accepter que l'on n'aille pas au-delà de ce qui a été fait avec ces deux mammouths de la distribution en Suisse. A ce titre-là, les grands magasins sont toujours à la table de discussion, on se voit lundi prochain à 14 heures, la discussion est toujours ouverte. J'ai constaté, parce que je discutais avec eux, que Syna était prêt à discuter d'un «standard» Migros-Coop et il me semble que du point de vue d'Unia on est plus agressifs et je peux moi aussi vous inviter à vous remettre à la table. Avec ce dernier point je termine, en vous engageant à soutenir l'avis de la commission.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Le groupe Alliance centre gauche a des avis différents sur le projet de loi. J'étais membre de la commission. Personnellement, le compromis du Conseil d'Etat peut me satisfaire pour autant que M. le Commissaire du gouvernement s'engage formellement à mettre en place un contrat-type de travail à défaut d'une convention collective.

A titre personnel, la récente émission de *Mise au point* de ce dernier dimanche m'a fortement bouleversé. Comment peut-on aujourd'hui jouer avec l'intégrité physique et morale de celles et ceux que l'on ose appeler des collaborateurs, celles et ceux qui ont parlé, responsables d'entreprises situées à quelques encablures de ce parlement, qui ont demandé pardon à tous ces employés mis à la porte, asservis, traités de manière inadmissible. Cela fait froid dans le dos. Pour ces entreprises mises en cause: le profit avant tout, le mépris total pour des collaborateurs considérés comme de vulgaires numéros, et ô combien sont soumis à une omerta totale, l'épée de Damoclès brandie sur leur tête. Mesdames et Messieurs les Députés-ées, ces grandes entreprises qui envahissent aujourd'hui notre pays, quelles en seront les conséquences? Des casse-prix et les agriculteurs ici présents ne pourront pas le nier! Des ouvriers et employés soumis à un drill continu et les colonels savent ce que c'est que le drill au service militaire. Des emplois sur appel, des milliers de petits artisans et commerces condamnés à disparaître. La liberté de s'établir et de commercer est une chose. L'Etat a une mission essentielle à remplir: veiller à ce que les rapports entre employeurs et employés se déroulent dans un climat de respect mutuel et que les règles qui doivent prévaloir se mettent en place rapidement. Je voterai pour ma part le compromis du Conseil d'Etat.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Les priorités à défendre dans cette loi, en particulier en matière d'heures d'ouverture des commerces, diffèrent considérablement que l'on soit vendeurs ou consommateurs, que l'on soit patrons ou ouvriers, que l'on soit représentants de grandes enseignes ou petits commerçants indépendants d'épicerie villageoises ou de magasins de luxe.

Etant actif dans la défense professionnelle des artisans, je suis sensibilisé aux problèmes qui touchent ces gens, en particulier leurs difficultés d'assurer l'organisation d'un service à leur clientèle pendant des plages horaires toujours plus larges. En effet, les petits commerces de proximité fonctionnent avec peu de personnel, souvent une main-d'œuvre familiale complétée par du personnel à temps partiel, souvent des dames habitant l'endroit et complétant leur activité par une occupation dans un commerce de proximité. Pour ces dames et ces hommes qu'ils soient patrons ou salariés, tous ces gens qui veulent bien sûr enrichir leur vie sociale ou sportive, participer à la vie locale et associative, l'extension des heures d'ouverture représente de grandes contraintes, souvent impossibles à résoudre. Il faut le vivre pour le comprendre. Certes, chaque commerce peut fermer ses portes au jour ou à l'heure de son choix sauf à l'intérieur de certains centres. Néanmoins, celui qui ferme plus tôt perdra un atout important de compétitivité par rapport aux centres commerciaux ouverts plus longtemps. Il suffit de visiter le centre Westside à Berne pour s'interroger sur la raison d'être de nos commerces de proximité, s'il existe encore une place pour l'activité commerciale hors des agglomérations. Avec ces considérations, je vous invite à soutenir la version du Conseil d'Etat qui va dans le bon sens même si de petits commerces sont hostiles à l'extension des heures d'ouverture, surtout le soir.

Genoud Joe (*UDC/SVP, VE*). Beaucoup de choses ont déjà été dites et je n'aimerais pas les répéter. Concernant cette loi, j'aimerais préciser que les horaires de travail pour les employés ne changent pas. On le sait, nous ne devons pas dépasser les quarante-deux heures de travail. Le patron qui veut employer du personnel doit répondre aux obligations. Cela se passe également dans d'autres professions, par exemple, la police, les soins ou les transports publics ont un travail avec des horaires flexibles qu'ils subissent tout au long de l'année, pas seulement un soir. Exemple aussi, souvent l'employeur est l'Etat pour les professions que je viens de vous citer. Pourquoi l'Etat ne fait-il pas aussi des efforts?

Je tiens à dire haut et fort que souvent il y a des personnes qui souhaitent travailler à temps partiel. Avec l'acceptation de la décision de la commission, nous ouvrons des portes à des personnes qui veulent un travail à temps partiel et auxiliaire.

J'aimerais encore dire que je ne suis pas tout à fait d'accord avec mon collègue veveysan M. Denis Grandjean. Souvent je suis d'accord avec lui, mais cette fois pas. Si la loi autorise l'ouverture à 21 heures, le commerçant qui veut fermer à 20 heures ou à 19 heures est libre de décider lui-même; il en va de même s'il veut ouvrir le matin à 9 heures, s'il veut rester au lit ou bien s'il veut faire sa caisse à 6 heures du matin pour rendre service aux ouvriers, par exemple le boulanger pour livrer le pain.

Chers collègues députés, je soutiendrai la version de la commission tout comme la grande majorité de mon parti.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Je me borne à une impression de remarques et de questions. D'abord une réponse à M. Joe Genoud qui dit que beaucoup de monde aimerait travailler à temps partiel, il a tout à fait raison, mais comment travailler à temps partiel? La réalité aujourd'hui c'est le coup de fil avant 8 heures du matin: «Aujourd'hui tu viens de 10 à 12 heures!» Dans les grandes surfaces c'est ça et ma remarque c'est qu'avec l'implantation des Aldi et Lidl dans le canton, la détérioration des conditions de travail dans ce secteur est très sensible et une réglementation devient de plus en plus urgente. On va vers une généralisation surtout dans ces grandes surfaces au centre ville dont les échos sont parvenus à M. de Reyff où du personnel expérimenté, stable, qui était là depuis une décennie a été licencié et des jeunes qui travaillaient sur appel ont été engagés. On va vers une réglementation vers le bas même dans les grandes surfaces traditionnelles!

J'aimerais faire part de mon impression sur les tractations dont M. Siggen et M. Ganioz ont fait écho. Dans ce sens-là, on ne peut plus parler de partenaires sociaux! Ils se comportent comme chien et chat et le personnel, la clientèle et les petits commerces sont depuis longtemps comme une boîte de whiskas ou de chappi. Alors face à cela, j'ai deux questions et la minorité de notre groupe va conditionner sa décision finale à la réponse de ces deux questions.

La première question s'adresse à M. le Commissaire du gouvernement. Vous avez patienté très longtemps et vous promettez aujourd'hui un contrat-type et je salue cette solution. Je salue cette solution comme solution transitoire jusqu'à la mise en vigueur d'une convention collective comme vous l'avez dit: l'espoir de voir le chien et le chat se réunir un jour n'est pas encore tout à fait mort. J'aimerais savoir quand est-ce que la mise en vigueur de ce contrat-type est prévue? Pouvez-vous nous assurer que vous mettrez en consultation, jusqu'à la fin de l'année ou jusqu'au début de l'année 2009, un contrat-type et que vous le mettrez en vigueur au plus tard l'année prochaine. Pouvez-vous nous dire quand le Conseil d'Etat va agir?

La deuxième question s'adresse à M. Siggen. Vous avez laissé entendre qu'il y avait un syndicat qui était un bon élève qui a accepté un contrat-type, une CCT niveau Migros-Coop grande surface et qu'Unia n'acceptait pas cela et posait des questions au-delà. Or, ce que vous n'avez jamais dit ni dans le journal ni aujourd'hui c'est la réponse à la question. Quelle est votre réponse? Est-ce que vous pouvez vous engager à accepter, à signer une convention collective qui reprenne le niveau salarial et la réglementation du travail que Coop et Migros connaissent? Si vous signez cette CCT, il est clair que nous sommes prêts à voter l'ouverture des commerces jusqu'à 17 heures le samedi, il est clair que l'on peut discuter d'autre chose. Mais cette réponse, je crois que vous nous la devez.

Ganioz Xavier (*PS/SP, FV*). Puisque l'on m'a invectivé lors des débats tout à l'heure, permettez que je réponde brièvement et pour rassurer la députée Mutter, malheureusement qui n'est pas là, je m'exprimerai sans miaulement ni aboiement, c'est promis.

M. Siggen prétend qu'il y a une ouverture des grandes surfaces pour signer une convention collective du

type Coop ou Migros. Mais M. Siggen, vous sortez un lapin de votre chapeau en pleine session, je ne peux que vous prendre au mot et j'apprends cette nouvelle de votre part aujourd'hui et je veux tout de même rappeler qu'après plus de dix ans de discussion avec les partenaires de la vente, des promesses de ce type nous ont déjà été faites à plusieurs reprises et sans aucun effet. J'aimerais également préciser que les grands distributeurs nous ont jusqu'à présent toujours clairement dit qu'une CCT contre une heure de plus le samedi, ce n'était pas imaginable. Leur faim est sans limite, leur parole est toujours revisitée. Vous comprendrez dès lors, chers collègues, que je ne peux prendre qu'avec méfiance les propos angéliques de mon collègue Siggen. En effet lundi prochain nous nous voyons et le constat sera immédiat, nous verrons bien!

Deuxièmement, M. Siggen affirme que l'extension prévue ne modifiera pas les clauses contractuelles portant sur le volume d'heures de travail pour le personnel. Mais c'est bien la moindre des choses, M. Siggen, merci pour cette lapalissade. La question n'est pas là, c'est bien celle de savoir ce qu'il reste de temps libre le week-end pour nos vendeurs.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Notre canton mérite d'avoir les mêmes armes que ses voisins et là je remercie le Conseil d'Etat d'en tenir compte. Je m'étonne toujours que lorsque l'on parle de vente, certains groupes mettent tout dans le même panier. Faire ses courses pour le quotidien d'un ménage, n'est pas comparable au temps pris lorsque l'on va faire un achat très spécial. Pour remplacer ou réparer un téléviseur, il faut des infos, il faut des comparaisons, de même que lorsque l'on change un appareil ménager ou lorsque l'on achète des habits dans un magasin spécialisé. Si certains commerces offrent à leurs clients une ouverture hebdomadaire jusqu'à 21 heures, c'est très vraisemblablement parce qu'il y a demande et ça ne me dérange pas du moment qu'il y a accord entre employés et employeurs. Les commerces indépendants sont libres et surtout capables de savoir ce qui est bon pour eux.

Je suis vraiment curieuse d'entendre le point de vue de la gauche en ce qui concerne les commerces ouverts sept jours sur sept et presque vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans les gares. Les magasins de la gare de Berne m'ont fortement impressionnée. On est d'accord que cela ne tombe pas sous le coup de la loi cantonale mais d'une loi fédérale et je pose la question aux intéressés: y a-t-il eu intervention auprès de M. Moritz Leuenberger en charge du dossier? Ce qui est juste là-bas ne peut-il pas en comparaison très réduite se faire ici?

Je soutiendrai la version de la commission parce que nos commerçants allient liberté et responsabilité et je leur fais confiance.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Il me semble que dans tout ce débat, il y a une question fondamentale qui devrait être posée, à savoir la différenciation entre ce qui est utile et ce qui est nécessaire. Je pense que l'intervention de mon collègue, Joe Genoud, nous donne un bon exemple de cette différenciation nécessaire. Lorsqu'il propose à l'Etat de faire des efforts avec son

propre personnel, je suis tout à fait d'accord avec lui; je mets au même niveau le fait de dire: «On ferme l'Hôpital cantonal à 8 heures du soir, il n'y a plus besoin de police à partir de 9 heures du soir».

Je crois que nous sommes en pleine confusion sur ce qui est nécessaire au fonctionnement d'une société et sur ce qui est utile ou permet de générer des profits pour partie, ou toute cette société. Dans ce sens-là, j'aimerais quand même que l'on élargisse un petit peu le débat. J'aime beaucoup l'intervention de ma collègue, M^{me} Cotting, qui dit qu'effectivement au niveau fédéral il y a des lois. Je suis 2 jours par semaine à Zürich et je suis toujours effrayé en rentrant du travail, très souvent tard le soir, de voir le monde qu'il y a dans la gare de Zürich qui fait des courses encore à 20 heures ou 21 heures. Je trouve ça assez impressionnant.

Il y a un phénomène, et je crois que là au niveau de la direction des grandes surfaces on devrait en tenir compte une fois à un moment donné, c'est que, d'une part, un des arguments qui a été donné c'est que, si l'on dépense une certaine quantité d'argent pour le citoyen moyen, il n'y a pas possibilité d'en dépenser plus et d'autre part, il y a un autre phénomène qui est de dire: «A quoi amène l'extension des horaires?» Cela amène à un problème qui n'est pas nécessairement lié au besoin du consommateur, au besoin du citoyen, mais au besoin de l'entreprise de se positionner dans un marché. Nous savons tous pertinemment que certaines grandes surfaces louent, construisent, modifient des locaux de vente en sachant très bien qu'ils seront déficitaires et qu'une année après, ils devront les liquider, peu importe le personnel d'ailleurs, mais que s'ils ne sont pas présents à cet endroit-là, ce sera une perte pour eux. Alors ne parlons pas du besoin du consommateur, parlons du besoin de la concurrence effrénée que nous avons acceptée d'ouvrir aussi au niveau de la liberté du commerce. Par rapport à cela, j'aimerais que l'on relativise encore le besoin de la population en termes de consommation. Je pense que c'est un élément que nous devons absolument prendre en ligne de compte.

Dernière chose, je me sens relativement mal à l'aise en tant que député qui siège depuis 12 ans dans ce Grand Conseil et qui a eu l'occasion d'avoir les mêmes débats en ce qui concerne l'ouverture des shop, l'ouverture des commerces, la fermeture à 16 heures, 17 heures, 21 heures, 20 heures; j'ai l'impression d'être constamment pris en otage, en otage pourquoi? Eh bien parce qu'en douze ans, chaque fois qu'une motion, qu'un projet de loi vient sur la table, j'entends les partenaires sociaux qui disent: «Nous vous promettons que nous allons signer une convention, un contrat-type, etc.» et chaque fois, par hasard, ces promesses se font au moment où nous en débattons et, entre-temps, il ne se passe rien!

En tant que député, j'ai de la peine à accepter d'être pris en otage; c'est la raison pour laquelle je propose de refuser cette prise en otage et je refuse l'entrée en matière.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Je renonce à répondre en détail à tout ce qui a encore pu être dit.

A propos de ce que j'avais affirmé tout à l'heure, je voudrais simplement dire à M. Benoît Rey que le partenariat social n'a jamais été un long fleuve tranquille;

c'est un combat qui prend parfois longtemps mais lorsque les partenaires peuvent se rencontrer et puis discuter ensemble, c'est déjà un grand avantage.

J'aimerais répondre à M^{me} Mutter que je ne conçois pas la politique, le débat démocratique à Fribourg en me laissant mettre devant des ultimatums par M^{me} Mutter ainsi que des mises en demeure. Le partenariat social, on le discute ensemble, entre «quatre yeux» je dirais, ou en tout cas avec les partenaires, et que je n'ai pas à promettre quoi que ce soit ici! Ce que je souhaite pour la suite de notre côté, comme les grands magasins l'on dit à une dernière séance, c'est de prendre la CCT Coop-Migros, de la lire ensemble et de regarder ce que l'on peut en tirer pour nous; ça on l'a fait et ça on le fera! Quant aux résultats, est-ce qu'on augmente ou non? Est-ce qu'on l'accepte ou non? Cela sera le résultat de la négociation, c'est bien le rôle d'une négociation. Il n'y a pas à donner de garanties à personne ici, en tout cas pas à M^{me} Mutter.

Le Rapporteur. Je vous rassure, je ne vais pas reprendre individuellement chaque intervention. Pour la petite anecdote, il y en a eu plus dans le cadre de ce projet de loi que dans le cadre de la discussion sur la motion. Cela dit, les avis sont évidemment très partagés. A titre personnel, j'ai le sentiment de revivre le débat de septembre 2007. Peu, voire pas d'éléments nouveaux sont ressortis de cette discussion. Je me rends compte que sur le fond, les 17 heures le samedi ne sont finalement contestées que par le groupe socialiste et une partie de l'Alliance centre gauche; l'entrée en matière étant combattue par ces mêmes formations. Ce qu'il faut peut-être dire, c'est que si nous en sommes là aujourd'hui, si nous sommes appelés à débattre sur cette extension de l'heure d'ouverture le samedi, c'est parce que, et M. le Commissaire l'a souligné lors de l'entrée en matière, le régime des horaires de nos voisins a évolué. Voilà ce qui a changé et voilà pourquoi nous devons également agir.

Plusieurs questions ont été adressées directement au Commissaire, je le laisserai évidemment répondre. Pour ce qui est de la commission, je vous recommande évidemment, ainsi que je l'ai dit lors de ma première intervention, d'accepter l'entrée en matière.

Le Commissaire. Nous sommes toutes et tous consommatrices et consommateurs. Nous avons nos habitudes, nos préférences pour faire nos commissions. Nous avons également toutes et tous nos souhaits afin que cela reste comme ça, que cela change dans une direction où une autre, que cela soit plus généreux ou plus restrictif. Je pense que les opinions sont faites et il faut laisser jouer les règles de la démocratie. Avec le député René Kolly, je vous invite toutefois à procéder à une pesée des intérêts.

Les intérêts en jeu sont un peu compliqués car il n'y a pas que 2 camps. Il n'y a pas simplement les commerçants d'un côté et les employé(e)s de l'autre. Il y a aussi les grandes surfaces, les grands commerçants d'un côté et les intérêts des petits et moyens commerçants de l'autre; on l'a bien entendu. Le consommateur, la consommatrice va s'aligner sur ce que vous déciderez ici. Entendre les jeunes, et j'en ai aussi 4 à la maison,

qui disent: «Mais pourquoi, c'est super si on peut encore acheter à 22 heures ou à 4 heures du matin, c'est super si on peut vite aller acheter une fondue quelque part parce qu'on a faim. Pourquoi l'Etat veut-il interdire ça?» Lorsqu'on leur parle un peu des intérêts des vendeuses, des vendeurs et des petits commerçants, ils commencent à réfléchir et disent: «A voilà, bon, oui, tu as aussi raison». Je crois que c'est un exercice; il faut que les jeunes apprennent à prendre en considération non pas seulement leurs propres intérêts égoïstes mais aussi les intérêts des autres.

Qu'il soit rappelé ici qu'en acceptant la motion tendant à prolonger d'une heure l'ouverture le samedi, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil font un très grand pas vers les intérêts des commerçants parce que ce n'est pas n'importe quelle heure entre 16 heures et 17 heures le samedi. Vous imaginez la vendeuse ou le patron d'une petite boutique qui doit encore nettoyer, ranger des choses donc c'est déjà 18 heures. Il doit ensuite rentrer, prendre sa douche et le samedi soir, c'est très important. Vous avez des invités, vous voulez sortir alors c'est une heure qui fait «mal» aux vendeuses. A mon avis, on fait un grand pas dans l'intérêt des commerçants.

De l'avis du Conseil d'Etat, il faut une compensation pour la nocturne. Je veux bien, selon le député Charles de Reyff, rejoint par le député Werner Zürcher, qui dit que c'est la forme potestative. Ils peuvent ouvrir, ils ne sont pas obligés d'ouvrir jusqu'à 21 heures le soir mais ça, c'est la théorie! Prenez la pratique, les magasins qui entourent les grandes surfaces de Migros et Coop, l'opticien, la boutique, le fromager, le bijoutier ne pourront pas fermer une heure avant la grande surface; cela ne va pas. En pratique, M. Charles de Reyff, vous êtes d'accord que cela ne va pas. Ils devraient tout de même ouvrir, ils doivent s'aligner sur les grandes surfaces. Alors, ces petits propriétaires, ces petits commerçants ne pourront pas être remplacés le lendemain par une vendeuse ou remplacer peut-être la seule vendeuse par une autre, comme c'est le cas peut-être pour les grandes surfaces. Ils devront à nouveau ouvrir le lendemain et ça c'est la grande différence avec les grandes surfaces.

M. le Député Yvan Hunziker, rejoint par le M. Député Denis Grandjean ont fait des sondages. Je trouve que c'est très bien de faire des sondages auprès des gens qui sont concernés et ces gens-là, dans la grande majorité, seront contents de pouvoir fermer lors de la nocturne à 20 heures. Hier, j'ai été abordé au comptoir par différents commerçants qui m'ont dit la même chose. Parfois, ils n'osent pas le dire publiquement, mais ils seraient très contents de pouvoir fermer à 20 heures lors de la nocturne. En acceptant la proposition de compromis du Conseil d'Etat, vous prenez en considération les intérêts du personnel mais également les intérêts des «Fach Geschäfte». Comme l'a dit M^{me} Andrea Burgener, «Fach Geschäfte» qui ont tendance à perdre du terrain vis-à-vis des grandes surfaces qui sont moins «personnal intensiv».

En ce qui concerne l'entrée en matière, le Conseil d'Etat vous a proposé ce projet, il est donc pour l'entrée en matière.

M^{me} la Députée Christa Mutter, avec son groupe, fait dépendre la décision du groupe d'une réponse à la

question de savoir si le contrat-type sera bientôt prêt et entrera en vigueur. Il est clair que notre direction attend maintenant la décision du Grand Conseil et nous attendons toujours qu'il y ait une convention collective sans utiliser les termes zoologiques que M^{me} la Députée Christa Mutter a utilisés.

Il y a tout de même, et M. le Député Benoît Rey est déçu car ils promettent et finalement ils disent non, l'espoir que vous vous mettiez encore une fois autour d'une table, et je veux bien assister, afin d'arriver à une convention collective. Cela dit, le contrat-type de travail n'est pas prêt mais notre direction n'a pas dormi. Nous avons déjà regardé ce qui se fait dans d'autres cantons et notamment dans le canton de Berne. Je ne peux pas ici vous affirmer que cela sera prêt pour le printemps prochain par exemple. Je dirais qu'il faut tout de même compter en tout cas jusqu'au milieu de l'année prochaine car il faut le préparer, il faut une consultation et après, il faut que le Conseil d'Etat, et là c'est mon collègue Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie, qui est également impliqué, trouve un terrain d'entente. Je rappelle aussi que l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi que vous allez certainement accepter n'est pas encore fixée. Il y a une autre motion dont vous parlerez probablement au mois de novembre, lors de la session de novembre, c'est la motion 1047.08 Emanuel Waeber/Jean-Denis Geinoz qui concerne les ouvertures dominicales et qui, je l'espère, ne suscitera pas à nouveau un débat comme ce matin, et il serait souhaitable que ces modifications législatives puissent entrer en vigueur à peu près en même temps.

Pour conclure et tout bien pesé, il ne faudrait pas aller dans une seule direction, à savoir celle des grandes surfaces. Je ne veux pas parler d'une libéralisation effrénée ou d'une «américanisation» mais d'aller tout de même dans le sens d'un équilibre, de peser, de prendre en considération les intérêts de toutes les personnes concernées. Dès lors, je vous invite encore une fois à soutenir la version du Conseil d'Etat et de la minorité de la commission.

– Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 69 voix contre 28. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Roma-

nens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP).
Total : 69:

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total : 28.*

– L'entrée en matière étant acquise, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 7 AL. 1, 1^{RE} PHR.

Le Rapporteur. En fait dans cet article, il n'y a qu'un chiffre qui change; c'est de 16 à 17 heures. Cet article consacre donc l'heure de fermeture des commerces le samedi à 17 heures au lieu de 16 heures. Je vous demande, bien évidemment, d'accepter cette modification.

Le Commissaire. Je n'ai pas de commentaire.

– Adopté.

ART. 8 AL. 1

Le Rapporteur. Effectivement, cet article a fait débat dans le cadre de l'entrée en matière. C'est le fameux compromis proposé par le Conseil d'Etat, à savoir la réduction d'une heure l'ouverture nocturne hebdomadaire.

La commission vous propose de supprimer cet article et ainsi de rester sur la base de la situation actuelle. Elle ne veut pas, par là, revenir sur la situation qui est acquise et enfin créer une nouvelle distorsion de concurrence. Il faut néanmoins remarquer que l'élément essentiel de cette modification de loi réside dans l'heure de fermeture le samedi à 17 heures.

Cela étant, je vous demande tout de même d'accepter la version de la commission.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat maintient son projet initial et vous invite à soutenir la version du Conseil d'Etat.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Vous avez eu la vision globale de mon groupe il y a quelques instants concernant ces modifications de la loi sur l'exercice du commerce.

Pour rajouter une heure supplémentaire le samedi, nous attendons des compensations importantes. Ce

projet du Conseil d'Etat arrive sans que des compensations suffisantes soient instaurées. Ce projet n'est pas à même de proposer des corrections, hormis celle qui veut que l'horaire des nocturnes soit abaissé à 20 heures. Si la compensation est faible, trop faible peut-être, la volonté de la commission de biffer cette modification ne peut être qu'interprétée comme une véritable provocation. Une provocation dont les initiateurs ne se rendent peut-être pas compte de la portée.

Lorsque l'on prend une décision en politique, il convient toujours de voir à qui la décision profite, sur qui elle n'a pas d'influence et à qui elle apporte un lot de désillusions. Dans le cas précis du choix de la commission, la situation est des plus évidentes. L'ouverture hebdomadaire prolongée jusqu'à 21 heures n'apporte des avantages que pour les centres commerciaux et les grands distributeurs. Je n'ai aucune hésitation par rapport à ce constat pour les petites enseignes; nous en avons parlé tout à l'heure. Pour les petits commerces, l'ouverture prolongée en soirée se résume toujours à deux possibilités. La première, la plus simple: ces enseignes ne peuvent pas se permettre de mettre en œuvre l'ouverture prolongée. Deuxième possibilité: elles ouvrent, bien souvent contraintes et forcées puis-que situées dans des centres commerciaux, et ce sont les propriétaires ou alors les gérants qui alignent les heures supplémentaires sans que jamais ces soirées ne soient rentables. Ces constatations sont évidentes, il suffit d'ouvrir les yeux, de dénombrer les commerces indépendants ouverts en soirée ou de sonder, comme certains de mes collègues l'ont fait, les attentes de la plupart des commerçants.

Le groupe socialiste, sur ce point, va soutenir la position du Conseil d'Etat et rejeter avec véhémence les souhaits de la commission. Mon groupe voulait des compensations supplémentaires pour les employé(e)s, il ne les a pas. Il ne peut pas imaginer, à ce stade, qu'en plus le projet se dirige unilatéralement contre le petit commerce, contre les indépendants et les petites enseignes.

Je vous invite donc, chers collègues, à voir les incidences de vos décisions. Aller dans le sens de la commission, c'est aller à l'encontre de ce que souhaite la très grande majorité des petites enseignes, des indépendants qui font le tissu économique de ce canton.

Nous le savons tous, le parti le plus important dans cette enceinte arbore fièrement sa couleur. Tant mieux, j'espère seulement que l'on ne pourra pas à l'issue de ce vote, à l'issue de ce débat, traduire cette couleur uniquement comme celle d'une filiale du géant orange de la distribution!

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Es ist mehr als bedauerlich, dass die Mehrheit der Kommission den Kompensationsvorschlag des Staatsrates gebodigt hat. Die differenzierten Positionen allerdings, die heute hier von verschiedenen Parteien vertreten werden, stimmen dennoch zuversichtlich, im Artikel 8 dennoch dem Vorschlag des Staatsrates eine Chance zu geben. Wir haben es nun also in der Hand, der Benachteiligung von Arbeitnehmenden nicht statt zu geben. Der Staatsrat hält mit seinem Vorschlag das entgegen, was eigentlich in Gesamtarbeitsverträgen gesichert werden müsste, nämlich die Verteidigung der Errungenschaf-

ten von Arbeitnehmenden. Und wenn schon samstags länger gearbeitet werden soll, dann haben jene, welche für uns hinter Kassen und vor Regalen stehen, Anrecht auf Kompensation. Es ist leider nicht so, dass Randzeiten besser entlohnt würden. Es entspricht hingegen der Realität, dass gerade diese Randzeiten im Verkauf personell unterbesetzt sind und die wenigen Arbeitnehmenden zusätzlich fordern. Im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion bitte ich Sie, wertere Kolleginnen und Kollegen, zum Schutz von Arbeitnehmenden der Version des Staatsrates zu folgen.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Pour certaines et certains consommateurs, il faudrait ouvrir 24 heures sur 24! Self-service égale stabulation libre comme je le pratique dans mon exploitation avec mes vaches laitières finalement.

Il est vrai qu'aujourd'hui on ne sait plus s'organiser Mesdames et Messieurs. On ne sait plus préparer son ticket de commissions: «Que dois-je acheter et pour quand?» de telle manière à aller 1 ou 2 fois par semaine en commissions. Quand il manque quelque chose sur l'étagère ou dans le tiroir, on y pense et on regarde où c'est ouvert. Je le constate aussi à Estavayer-le-Lac; il y a un shop au restauroute «Rose de la Broye» qui est ouvert de 6 heures le matin à 22 heures le soir, c'est ouvert le samedi tout le jour et le dimanche aussi tout le jour et ça devient vraiment du self-service. Ce que je dois dire ici quand on parle avec les commerçants, ce sont les mêmes à qui l'on demande d'ouvrir jusqu'à 21 heures et ce sont les mêmes qui doivent rouvrir le dimanche matin. La petite alimentation pour rendre service à celles et ceux qui ne savent pas s'organiser.

Personnellement, je soutiendrai la version du Conseil d'Etat et j'irai même plus loin et je poserai la bonne question: «Le dimanche matin faut-il encore ouvrir pour ces gens-là qui ne savent plus s'organiser?».

Le Rapporteur. Je répondrai comme ceci à M. le Député Girard: il a parlé de provocation de la commission; je n'ai pas eu ce sentiment-là dans le cadre des discussions. C'est son interprétation personnelle et je n'ai pas de problème avec ça.

En revanche, dans son attaque sans ambiguïté, je lui rétorquerais évidemment que, à titre personnel, je n'ai pas d'intérêt personnel avec le géant orange, qu'en plus je travaille à Lausanne donc je n'ai pas de difficultés de ce côté-là. Par contre, j'aime beaucoup la couleur orange, que je ne défends pas pour les mêmes raisons.

A M. le Député Bachmann, qui ouvre un débat sur l'organisation des cabas du consommateur, alors là, je ne suis pas un expert en la matière donc je ne peux malheureusement pas vous apporter grand-chose!

Je répète ce que je vous ai dit initialement, c'est que je vous demande de soutenir la version de la commission.

Le Commissaire. J'ai déjà exposé les arguments du Conseil d'Etat et je ne veux pas les répéter.

– Au vote l'art. 8 al. 1 est accepté selon la version du Conseil d'Etat par 70 voix contre 24. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui.

Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 24*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 70.*

S'est abstenu:

Menoud (GR, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. Pas de commentaire.

Le Commissaire. Pas de commentaire.

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1

ART. 7 AL. 1, 1^{RE} PHR.

– Confirmation de la première lecture.

ART. 8 AL. 1

Le Rapporteur. La commission n'a évidemment pas eu le temps de se réunir entre les deux lectures. Je ne me fais pas beaucoup d'illusion mais je me dois quand même formellement de confirmer la position de la commission en l'état.

Le Commissaire. Je confirme les premiers débats.

– A vote, l'article 8 al. 1 est confirmé selon la version du Conseil d'Etat par 69 voix contre 22. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP)

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP)

Se sont abstenus:

Brodard J. (SC, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP). *Total: 2.*

– Confirmation de la première lecture.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 62 voix contre 23. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 62.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 23.*

Se sont abstenus:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), de Roche (LA, ACG/MLB), Mutter (FV, ACG/MLB), Siggen (FV, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 5*

Rapport N° 92 sur le postulat N° 298.05 Michel Zadory concernant la création d'une école romande de police¹

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Un dicton germanique dit: «Die Würze liegt in der Kürze». La réponse du Conseil d'Etat à mon postulat déposé en 2005 concernant la création d'une école de police romande tient sur une demi-page. Je ne sais pas si c'est un record de concision ou de circoncision!

Avec ce postulat, mon intention était de provoquer une réflexion sur la création d'une école romande de police et, au mieux, sur sol fribourgeois, par exemple à Drogens. Ceci pour offrir une alternative à l'école de Savatan qui se profilait alors pour cette école romande

et qui, à mon avis, était mal située géographiquement. Malheureusement, la Conférence latine des directeurs de police en a décidé autrement puisqu'ils ont préféré garder les 4 sites de formation, à savoir Genève, Fribourg, Colombier et Savatan. Apparemment, l'esprit de clocher des cantons romands est plus fort que la logique de l'économie des moyens et des dépenses! Le 26 mars 2006, le Grand Conseil a voté, sans opposition, la prise en considération de mon postulat ce qui montre bien que mes collègues députés, que je remercie d'ailleurs pour leur unanimité, ont également pensé comme moi qu'une unité de doctrine romande, de site et de matière de formation de nos corps de police était souhaitable. Eh bien non, il en ira autrement et je le regrette. Nous aurons ainsi pour les policiers germanophones, une école à Fribourg et une vraisemblablement à Savatan pour les hauts-Valaisans. Malgré ma déception, je remercie le Conseil d'Etat pour son résumé succinct. Je ne perds néanmoins pas l'espoir que dans un lointain avenir cette école verra une fois le jour.

Burkhalter Fritz (PLR/FDP, SE). Im Namen der FDP-Fraktion nehme ich zum Bericht Nr. 92 wie folgt Stellung: Welche Polizei wollen oder brauchen wir? Dies ist die zentrale Frage, die wir beantworten müssen, um zu wissen, welche Ausbildung wir unseren Polizeiaspiranten bieten müssen. Es ist sicher gut, wenn bei der Ausbildung auch Synergien genutzt werden können. Dabei dürfen aber die spezifischen kantonalen Bedürfnisse nicht vergessen werden. Alleine die Zweisprachigkeit hat nicht für alle Westschweizer Kantone den gleichen Stellenwert wie für den Kanton Freiburg. Für uns ist sie von grösster Bedeutung. Auch der Staatsrat ist sich dieser Sachlage bewusst, weshalb er die Grundausbildung der Polizeiaspiranten nach wie vor selber gewährleisten will, wie wir dem Bericht entnehmen dürfen. Auch wenn die Ausbildung der künftigen Polizisten vereinheitlicht, auf vier Standorte verteilt wird, sind die Synergien so zu nutzen, dass die Instruktoren zu den Polizeischulen gehen und nicht die angehenden Polizisten ständig den Ausbildungsort wechseln müssen. Natürlich nur so weit es die Bildungsinfrastruktur zulässt. Und hier haben wir das erste Problem: Wenn wir vier Zentren mit der gesamten Infrastruktur ausstatten müssen, können wir kaum Synergiegewinn erzielen. Ganz allgemein sind wir von der FDP der Ansicht, dass der Bericht eine zu positive Darstellung der momentanen Situation darstellt. Längerfristig ist die Option einer einzigen Westschweizer Polizeischule durchaus eine Option, die anzustreben ist. Im Moment scheint die Zeit dazu noch nicht reif zu sein. Die Mentalität kann sich aber ändern und vielleicht ist es in Zukunft möglich, diesen Weg zu begehen. Die FDP dankt dem Staatsrat für den Bericht, von dem sie mit diesen Bemerkungen Kenntnis nimmt.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Le groupe socialiste prend acte du rapport succinct concernant les collaborations intercantionales sur ce dossier de la formation des officiers de police. Le rapport énumère les différentes collaborations avec nos proches voisins. Le groupe socialiste salue les diverses initiatives cantonales et n'a

¹ Rapport pp. 1919ss.